

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	3 (1946)
Heft:	27
Artikel:	Enfin... : le bon sens triomphe!
Autor:	Chevalier, John
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-996830

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENFIN... LE BON SENS TRIOMPHE !

A en croire certains des nôtres, nous n'aurions jamais dû accorder à l'instruction préparatoire une place — si minime soit-elle — dans le «Gymnaste Suisse» ! Or, si nous avions suivi ces gymnastes — sincères, certes, mais ne voyant pas plus loin que le bout de leur nez — nous n'aurions pas la très grande satisfaction d'enregistrer aujourd'hui un bien beau résultat.

Grâce, en effet, à notre journal — qui est l'organe officiel d'une importante fédération... dont l'avis ne peut être négligé — quelques-uns d'entre nous ont pu faire entendre la voix des Romands au sujet de l'I. P. et, dès le début, en montrer les dangers et les lacunes sans d'ailleurs en cacher les bons côtés. C'est ainsi que nous écrivions, dans ces colonnes... le 1er juin 1942, au lendemain du premier cours pour chefs I. P. :

« Mais il faudra aussi, et ceci c'est nous qui le disons, que l'I. P. ne cherche pas seulement à faire exclusivement des combattants, mais — ce qui est bien mieux — des hommes aptes à remplir toutes leurs tâches civiques. Il est donc nécessaire que le mouvement qui « démarre » ne soit pas basé entièrement sur l'état de militarisation actuelle de la Suisse, mais cherche à s'appuyer sur toutes les forces de notre pays, et les civiles en particulier. Ceci est la condition absolue pour que l'I. P. subsiste à la tourmente actuelle, et l'on nous pardonnera, nous l'espérons, d'avoir osé l'écrire. »

Hélas ! cet article on ne nous le pardonna point... ce qui ne nous empêcha aucunement de récidiver à chaque occasion.

Sans succès, semblait-il, puisque l'instruction préparatoire continuait à présenter — dans certains de ses secteurs — un caractère militaire assez prononcé.

Il est d'ailleurs juste de penser que les Romands ne furent pas seuls à signaler les inconvénients d'un pareil état de chose et que les gymnastes dans leur ensemble adoptèrent la même attitude, et notre Commission fédérale I. P. en particulier.

Cependant, et en dehors de nos milieux, il n'y eut guère que de ce côté-ci de la Sarine que l'on osa prendre nettement position.

En effet, si les Romands parlèrent longtemps dans le désert — on ne daigna même pas accuser réception de la « résolution de Sion », issue du rapport 1945 des chefs romands I. P. — ils viennent d'avoir une satisfaction qu'ils ne cherchent pas à celer, en prenant connaissance des nouvelles modalités qui régiront l'instruction préparatoire dès le 1er janvier 1947.

Ces modalités — que notre ami B. Grandjean a commentées dans notre journal il y a quelques semaines — présentent, effectivement, une telle amélioration par rapport à celles de 1941, et se rapprochent à tel point des propositions des Romands... que les plus difficiles d'entre eux ne

peuvent que se déclarer satisfaits... et se dire « qu'ils avaient raison » dès le début.

En ce jour où nous marquons une « coche » sérieuse, il n'est que stricte justice de préciser que le chef de la section I. P., M. E. Hirt — qui fit de l'I. P., et dès le début, un véritable apostolat — s'employa activement, lui aussi, ces dernières années, à ce que l'instruction préparatoire deviennent complètement civile.

Il va sans dire que nous aurons l'occasion de revenir, en temps voulu, sur cette question, mais ce que nous pouvons d'ores et déjà affirmer à nos gymnastes de Romandie, et plus particulièrement aux dirigeants, c'est qu'à l'heure actuelle, avec la nouvelle ordonnance, **plus rien ne peut les empêcher de s'intéresser activement à l'instruction préparatoire.**

En agissant différemment, ils iraient non seulement à l'encontre des intérêts généraux de la SFG, mais encore à l'encontre des intérêts directs et « sonnants » ! — de leurs groupements respectifs.

Tel est aussi le voeu des chefs de services romands I. P., qui, réunis à Bellinzone, à l'occasion de leur rapport annuel, nous ont prié de dire à nos gymnastes combien ils comptaient sur eux... maintenant qu'on a fait droit à leurs voeux légitimes.

Au cours de ce rapport, il fut aussi discuté certains points qui nous intéressent, mais d'autres aussi qui nous... étonnent. Parmi les derniers classons la vente des **baraques militaires**. Alors qu'il eut été si simple de garder ces baraqués et d'en faire bénéficier nos organisations de jeunesse, les services compétents semblent vouloir les démonter pour les vendre !

Va-t-on vraiment faire une affaire aux dépens de nos jeunes ?

Dans le même domaine, les participants au rapport se sont étonnés de ce que l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport ait pris vie officielle au début de ce mois, alors que l'ordonnance qui prévoit cette institution ne doit entrer en vigueur que le... 1er janvier 1947.

Quant à l'instruction préparatoire, qui — sans autre forme de procès — passe au secrétariat de l'école ci-dessus nommée (EFGS), elle aurait tout à gagner à ce que l'on donne à ses responsables les compétences indispensables à leur lourde et délicate tâche.

Mais en voilà assez sur des sujets qui sortent du cadre de cet article ! Terminons donc en disant aux gymnastes que la nouvelle ordonnance I. P. est conforme à leurs voeux — à part quelques petits détails qu'il faut encore mettre au point — et qu'en conséquence, ils doivent une fois de plus — se lancer dans la « bagarre » dès le début de l'an prochain.

Nous le répétons, c'est leur intérêt direct !

John Chevalier.